

Article 1 : Société organisatrice

PCKADO, société anonyme, RCS N°437 250 350 dont le siège social est situé au 244 route de Seysses à Toulouse (31100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé « **Pour l'amour du High Tech** » du 14 février 2014 au 16 février 2014 (ci-après le « Jeu »). Le Jeu est uniquement accessible sur le réseau social Facebook via la page:

« <https://www.facebook.com/Vente.du.diablo> ».

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), cliente ou non de PCKADO, disposant d'un compte Facebook, à l'exclusion des membres du personnel de PCKADO et de ceux des sociétés ayant participé à la mise en œuvre du Jeu, y compris leur famille et leurs conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.2. PCKADO se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des joueurs.

2.3 Les joueurs n'ayant pas communiqué leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, tout comme les joueurs refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

2.4 La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle du lot.

Article 3 : Modalité de participation

3.1. Le Jeu débutera le 14 février 2014 à 7h01 pour se terminer le 16 février 2014 à 23h45.

3.2. Le Jeu est uniquement accessible sur le réseau social Facebook via la page :

3.3. Le Jeu est accessible 24 heures sur 24, sauf en cas de dysfonctionnement des réseaux et matériel nécessaires pour y accéder, pour lequel PCKADO ne saurait porter aucune responsabilité.

3.4. Le Jeu est un jeu de tirage au sort dont le gagnant fait partie de l'ensemble des « Fans » de la page « <https://www.facebook.com/Vente.du.diable> » ayant validé leur participation au Jeu.

La personne souhaitant participer au Jeu devra :

- se connecter à la page mentionnée à l'article 3.2 du présent règlement ;
- « cliquer » sur la mention **J'aime** » de la page « <https://www.facebook.com/Vente.du.diable> »
- **Répondre aux questions suivantes** :

1. 1. Parmi ces objets lesquels existent réellement ?

1. Le soutien gorge qui détecte le véritable amour
2. L'application smartphone piège à fille
3. Le radar de prince charmant

1. 2. Combien dépensent en moyenne les hommes pour leur valentine ?

1. Mois de 20€
2. Entre 20 et 50€
3. Plus de 50€

1. 3. Parmi ces pays européens lequel est le plus généreux pour la Saint-Valentin ?

1. Les Français
2. Les Italiens
3. Les Espagnols

- **renseigner le formulaire de participation** au Jeu nécessaire à la validation de sa participation au Jeu et à l'attribution du lot dans les conditions du présent règlement.

Article 4 : Sélection du gagnant

4.1. Le lot sera attribué après le tirage au sort du gagnant parmi l'ensemble des Fans de la page « <https://www.facebook.com/Vente.du.diable> » ayant validé leur participation au Jeu et répondu au questionnaire, après les vérifications énoncées à l'article 2 du présent règlement. **Le tirage au sort aura lieu le 20 février 2014.**

4.2 Le tirage au sort sera effectué parmi les joueurs ayant sélectionné les trois réponses gagnantes. Les réponses gagnantes sont celles sélectionnées par la majorité des joueurs. Exemple : si la réponse « a » de la question 1 est choisie par la majorité des joueurs, alors la réponse gagnante est la réponse « a ». Le gagnant sera donc tiré au sort parmi les joueurs ayant sélectionné l'ensemble des réponses gagnantes.

4.3. Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité à participer au Jeu et à remporter le lot mis en jeu. Le gagnant désigné sera contacté par courrier électronique par PCKADO. Si le gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de PCKADO. Le Prénom et la première lettre du nom du gagnant sera accessible sur le mur facebook de la page <https://www.facebook.com/Vente.du.diable> une semaine maximum après la date du tirage au sort.

4.4. Du seul fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise PCKADO à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le ou les sites Internet de PCKADO et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

4.5. Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué. Les joueurs autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales et électronique ainsi que la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, PCKADO se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi du lot. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du gagnant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Article 5 : Lot

5.1. Plusieurs bons d'achat seront attribués durant le jeu :

Désignation des bons d'achat : Bons d'achat de 20€ valables sur la vente privée "Pour l'amour du High Tech"

Nombre de bons d'achat mis en jeu par jour : 5

Nombre de bons d'achat total mis en jeu pendant le concours : 15

page 3/7
Montant de chaque bon d'achat : 20€

Validité des bons d'achat : ceux-ci seront valables sur la vente privée "Pour l'amour du High Tech" qui aura lieu du 14 au 19 février 2014 inclus.

5.2. Le prix généralement constaté du lot est de 300 euros. La valeur indiquée correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. PCKADO ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

5.3. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigeaient, PCKADO se réserve le droit de remplacer le lot gagné. Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé dans le présent règlement. Il ne pourra être ni échangé, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix. Aucun changement (de date, de prix...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à PCKADO. Il est précisé que PCKADO ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance.

Article 6 : Acheminement du lot

6.1. Le gagnant recevra toutes les informations nécessaires relatives à l'acheminement de son lot par courrier électronique dans les quinze jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du nom du gagnant tiré au sort. Le lot sera envoyé au gagnant par mail.

6.2. PCKADO ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du lot à une adresse mail inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au gagnant pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de PCKADO, il restera définitivement la propriété de PCKADO.

Article 7 : Remboursement

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de trois minutes de communication au tarif d'une communication locale, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les joueurs ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : PCKADO, Jeu « 10 ans de Vente du Diable à Las Vegas », 244 route de Seysses 31100 TOULOUSE.

joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Article 8 : Limitation de responsabilité – Recours – Responsabilité – Force majeure

8.1. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, PCKADO ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Joueur.

8.2. Il est précisé que PCKADO ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre du Jeu. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page "<https://www.facebook.com/Vente.du.diable>" et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. PCKADO pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un joueur d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque joueur devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du joueur.

8.3. Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, le joueur devra s'adresser à PCKADO. Tout contenu soumis est sujet à modération. PCKADO s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

8.4. PCKADO se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée dans ce cadre.

8.5. PCKADO se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface prévue à cet effet mis en place sur le site de Facebook sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

8.6. PCKADO n'est en aucun cas responsable des conséquences liées à l'utilisation du lot et des dommages qui pourraient en résulter, ni des préjudices subis du fait de l'annulation du lot par les personnes organisant le voyage et/ou l'hébergement ou tout autre intervenant, ou encore des dommages ou accidents survenus à l'occasion du voyage.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement, est déposé auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex .

Le règlement est consultable, à tout moment, sur la page <https://www.facebook.com/Vente.du.diable>" en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse de courrier électronique ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant, à l'attribution et à l'acheminement du lot. Ces informations sont destinées à PCKADO, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi du lot.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : PCKADO, 244 route de Seysses 31100 TOULOUSE.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

PCKADO se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur le lot ou sa réception, un mois après la fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de PCKADO ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à PCKADO, 244 route de Seysses 31100 TOULOUSE. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.